

france3-regions.francetvinfo.fr

Pays : France

Dynamisme : 538



Page 1/1

[Visualiser l'article](#)

## Guerre du mousseux: les vins de Méditerranée enfin reconnus

L'IGP "Méditerranée" pour les vins mousseux vient d'être validée par le Conseil d'Etat. C'est l'épilogue d'une guerre qui opposait les producteurs de Crémant d'Alsace, de Bourgogne, et de Loire à ceux du Sud-Est.

AFP



© PATRIK STOLLARZ / AFP

Le Conseil d'Etat a tranché: dans les départements du Sud-Est, les vins mousseux pourront bien être commercialisés sous l' Indication géographique protégée (IGP) " Méditerranée". Les producteurs du Sud-Est, dont ceux du Var, pourront ainsi faire de cette appellation un argument commercial. Ce que redoutaient les producteurs de vin pétillant de Bourgogne, de Loire, ou d'Alsace, qui se battaient depuis plusieurs années contre l' IGP Méditerranée.

Dans une décision du 14 décembre, "le Conseil d'Etat a jugé irrecevables les arguments prétextés par le Syndicat national des crémants (SNC)" qui avait déposé un recours auprès du Conseil d'Etat, s'est félicitée Axelle Fichtner, responsable de l'Organisme de défense et de gestion au sein de la Fédération Inter-Med, qui regroupe les vins IGP du Sud-Est.

Les producteurs de crémants d'Alsace, Bourgogne et Loire avaient déposé un recours contre un arrêté ministériel de novembre 2015 qui étendait aux vins mousseux de qualité rosés et blancs la possibilité de se prévaloir de l' Indication géographique protégée " Méditerranée", auparavant réservée aux seuls vins tranquilles. Un recours donc rejeté par le Conseil d'Etat.